

## PRESENCE D'UNE TRES FORTE CONCENTRATION DE CYANOBACTERIES « ALGUES BLEUES » DANS L'EAU

(supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines inférieure aux limites de qualité sanitaire)

**Les cyanobactéries** sont des algues microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces, peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments.

Les analyses effectuées sur ce site, par la délégation territoriale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), ont révélé une quantité importante de cyanobactéries, correspondant au seuil de risque sanitaire de **niveau 2**.

**Niveau 1** : concentration de cyanobactéries comprise entre 20 000 et 100 000 cellules/ml

**Niveau 2** : concentration de cyanobactéries supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines inférieure aux limites de qualité sanitaire

**Niveau 3** : concentration de cyanobactéries supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines supérieure aux limites de qualité sanitaire

**Niveau 4** : efflorescence très importante de cyanobactéries dans la masse d'eau, présence d'écumes, de mousses en surface ou de dépôts importants sur les rives

### Quels sont les effets sur la santé ?

Les cyanobactéries et les toxines qu'elles produisent peuvent affecter la santé humaine.

Les effets actuellement connus sont les suivants :

- lors de contact avec l'eau : irritation de la peau, du nez, de la gorge, des yeux.
- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements.

Compte tenu de la présence, en quantité très importante, de cyanobactéries dans l'eau de ce site et des effets possibles sur la santé,

### Certaines précautions doivent être respectées

- **La baignade est interdite (veiller tout particulièrement au respect de cette interdiction surtout pour les JEUNES ENFANTS du fait de risques de santé majorés)**
- **Pas de restrictions particulières pour les autres activités.** Si certaines activités nautiques sont pratiquées, telles par exemple la pratique du canoë kayak, la planche à voile par des débutants, il convient cependant :
  - D'EVITER TOUT CONTACT PROLONGE AVEC L'EAU
  - D'EVITER D'INGERER L'EAU
- En cas d'immersion accidentelle, **se rincer abondamment sous une douche**
- En cas d'apparition de troubles de santé, **consulter un médecin**
- **La consommation de poissons est également interdite en raison des risques de contamination de la chair des poissons par les cyanotoxines.**

### Informations complémentaires

- Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou le Pôle Santé Environnement de la Délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (Téléphone : 02.99.33.34.17)